

Une ligne SNCF pilotée par... le privé !

Le tram 11 Express, dont la première rame a été inaugurée hier, sera exploité par Transkeo, une filiale de la SNCF de droit privé. La CGT-Cheminots dénonce un « dumping social ».

PAR GRÉGORIE PLESSE

« **UN MOMENT** historique », « une journée révolutionnaire »... La présidente (LR) de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, et les élus locaux présents hier matin à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) pour la présentation de la première rame du tram 11 Express – un tram-train qui sillonnera la Seine-Saint-Denis dès juillet 2017 – ne tarissaient pas d'éloges à l'égard de cette première ligne ferrée de banlieue à banlieue. Mais pas un mot sur une autre grande première. Cette ligne, qui relève comme les autres du réseau ferré national, sera exploitée par des salariés du privé.

En fin d'année dernière, la SNCF, qui s'est vu attribuer le marché par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), a créé, via sa filiale Keolis, Transkeo pour l'exploiter. Sauf que cette entreprise relève du droit privé et ses futurs salariés

ne bénéficieront pas du statut de cheminot. « Ils relèvent de la convention collective nationale du ferroviaire comme ceux des entreprises privées du ferroviaire, mais pas de l'accord d'entreprise SNCF, qui est bien plus protecteur. Or, le statut de cheminot, c'est un gage de sécurité et de qualité de service pour les usagers », regrette Dominique Launay, de l'Union interfédérale des transports.

LE CONDUCTEUR POURRA AUSSI... VENDRE DES BILLETS

Contrairement aux conducteurs avec le statut de cheminot, ceux de Transkeo pourront se voir confier d'autres missions que conduire et s'assurer de la sécurité des passagers. Ils pourront également être amenés à effectuer des tâches commerciales, comme la vente de billets.

La CGT-Cheminots accuse la SNCF d'organiser « sa propre concurrence en misant sur



Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), hier. Les salariés qui exploiteront le tram 11 Express ne bénéficieront pas du statut de cheminot.

le dumping social et la privatisation de fait d'une desserte ferroviaire qui lui a pourant été confiée ».

Des arguments qui n'émeuvent pas Alain Krakovitch, le directeur général de Transilien, pour qui il ne s'agit là que de mettre en place une organisation plus rationnelle. « Keolis a un savoir-faire sur les trams, la SNCF sur les trains. Il semble pertinent de mixer les deux au sein d'une même structure pour exploiter des trams-trains. » « Mon seul souci, c'est la qualité de service, renchérit Valérie Pécresse, qui est aussi présidente du Stif. Nous serons vigilants, mais l'Etat étant actionnaire de la SNCF, je doute qu'il les laisse pratiquer le dumping social. »

La CGT est évidemment moins optimiste et craint que le tram 11 Express constitue le point de départ vers « d'autres recours à la filialisation pour les lignes de tram-train » en région parisienne. Ce que dément fermement la SNCF.